**Introduction**

Remonter le temps et découvrir de manière plus approfondie l’évolutions de nos vignes a été pour nous une source d’enrichissement et de découvertes successives. Nos recherches se sont basées sur divers supports (lecture des protocoles de séance de conseil, AG extraordinaires, et journées des rogations depuis 1912.

Nous nous sommes servis d’un indicateur de prix pour avoir un ordre d’idée des prix à peu près équivalent à ce jour.

Cette présentation est loin d’être exhaustive, en effet comment résumer autant d’Histoire en si peu de temps, nous avons relaté les faits importants pour expliquer l’évolution du domaine viticole et souligner la sagesse, l’intelligence de nos ancêtres, l’investissement de tous les conseils successifs dans le but de faire vivre notre belle société.

**Chronologie**

Notre étude débute en 1912 qui représente la séparation administrative entre Bourgeoisie et Municipalité après arrivée au conseil commun de 3 non-bourgeois contre 2 bourgeois. Une décision fut prise au 1er décembre 1912 de demander à l’autorité compétente de pouvoir créer un conseil bourgeoisial distinct du conseil municipal, cette demande a été signée par Louis Massy, président et Jérémie Savioz, secrétaire.

La première assemblée bourgeoisiale a eu donc lieu le ***15.12.1912,*** le conseil fut constitué ainsi :

* Solioz Pierre : président
* Solioz Jérôme de Pinsec : vice-président
* Massy Basile, Massy Pierre-Joseph, Rion Isidore : conseillers

Les premières nominations dans le domaine viticole interviennent rapidement le ***04.01.1913*** :

* Le Président, Solioz Pierre, et Solioz Jérôme, vice-président sont nommés au poste de métral.

***Séance du 1er février 1914***

« Le 7 mars prochain 30 ouvriers seront commandés par le procureur pour faire une versanne (tranchée creusée à proximité des ceps de vigne afin de facilité la multiplication des plans) à la vigne d’Herde – Noës.

* Herde : dos au centre commercial Manor, direction Montana – on y voit un nouveau bâtiment d’habitation et la cabane de vigne.

C’est là que se concentrent toutes les surfaces de vignes à ce jour.

***Séances année 1917***

Le vin du tonneau derrière la porte à la cave des Frasses se mettra à l’enchère. Le tonneau sera vendu également.

***Séance du 09 janvier 1921***

Métral pour les vignes de Noës : Massy Pierre, Président

Métral pour les vignes de la Tabletta et Viouc : Rion Isidore, Vice-Président

* Tabletta / Les Tables / La Table
* Viouc : à l’est de la ligne SMC, à hauteur de Muraz

***Voici une des décisions prises lors de la séance du 28 mai 1924***

Tous soldats faisant du service pendant l’année et habitant la vallée doivent se présenter, ou de préférence envoyer quelques délégués avec les livrets de service, le jour de Noël suivant, où le caviste donnera ordre, afin de retirer la part leur revenant. Ceux de la plaine se présenteront le premier jour du travail de la vigne à la cave de Villa.

***Séance du 12 janvier 1929***

Suite-à une demande de quelques bourgeois, il est décidé de verser à boire à la cave de Villa à la votation des députés.

Nomination du métral des vignes de la Tabletta et Viouc : Zufferey Théophile, Vice-Président.

Nomination du métral des vignes de Noës : Massy Daniel, Président

***Séances année 1933***

Décision de faire un essai de quelques cent greffons en Fendant – Rhin dans les vignes Tabletta – La Croix et Herde.

La Croix : toute la partie des vignes derrière Melly meubles, entre l’ancien chemin de Corin et la route de Corin.

***Séances année 1934***

Achat de la vigne de Herde sur Randogne au prix de CHF 9.-- \* 72.-- la toise (1949 mètres).

***Séance du 08 mars 1936***

Décision de la mise en chantier immédiate des escaliers de la vigne de Régrillon. Entre la sortie du village de Noës côté Sion et le tunnel du même nom.

Au fil des années les dénominations des vignes ont quelque peu changé : Régrillon/Regrouillon – Tabletta/ Les Tables / La Table.

La vigne d’Erde s’écrivait Herde avec H, et d’autres fois avec un S à la fin, pour autre exemple.

***Séances année 1937***

Vente de 10 litres de vin du glacier à CHF 4.-- \*30.-- à la société de musique de Vissoie à l’occasion de leur festival et don de dix autres litres.

***Séances année 1939***

Défoncement de la vigne de la Tabletta d’1/3 pour la 1ère année, de faire un réservoir et de construire une maisonnette de vigne à la Tabletta.

***Séance du 05 mars 1945***

Nomination du métral des vignes de la Tabletta et Viouc : Massy Joseph, Conseiller, remplaçant, Vouardoux Pierre, Président.

Nomination du métral des vignes de Noës : Massy Raymond, Vice-président, remplaçant, Savioz Ernest, Conseiller.

***Séances année 1947***

Défoncement de vignes : le reste de la Tabletta, soit les 2/3 et Erde à Noës.

***Séance du 14 janvier 1950***

Instauration d’une journée des vignes obligatoire pour chaque bourgeois En cas de refus l’amende à payer serait de CHF 14.-- \* 67.--.

***Séance du 06 mars 1955***

Il est décidé de négocier les prix de la toise des vignes situées au nord de la parcelle de Regrouillon, afin de réaliser un parchet homogène avec accès par le chemin de Chamzabey. Pour les vignes de Noës le travail a été fixé au 22 mars. Pour le planchet de Viouc et de la Tablettaz la date est fixée au 23 mars.

***Assemblée extraordinaire du 30 octobre 1955***

Décision de défoncer la vigne du Regrouillon et de la reconstituer en planton de Fendant.

***Assemblée extraordinaire du 17 mars 1957***

Achat de la vigne de Erde Noës pour CHF 40.-- \*170.-- la toise locale à Madame veuve Clivaz Pierre.

***Séances année 1965***

Responsable des vignes de Noës : Massy Paul, remplaçant, Revey Georges

Responsable des vignes de Villa : Bonnard Euchariste, remplaçant, Bonnard René

***Séance du 13 janvier 1968***

L’assemblée propose de donner le vin d’honneur pour la première messe de Michel Massy fils de Joseph. Deux bourgeois proposent de donner le meilleur vin qui est dans les caves de Saint-Jean et des Frasses.

***Séances année 1970***

Monsieur Bonnard René, Président propose de retarder le défoncement de la vigne de la Tabletta car après s’être rendu sur place avec des vignerons expérimentés, il s’avère que la récolte à venir s’annonce excellente.

Devant maître Tabin, **échange** entre la Commune d’Ayer représentée par Monsieur Melly Germain Président et pour la Bourgeoisie d’Ayer, Monsieur Michel Viaccoz, Vice-Président, et la Bourgeoisie de Saint-Jean, représentée par Monsieur Bonnard René, Président et Monsieur Rion Romain, Caissier, de la parcelle de vigne se trouvant au-dessus de Noës (950 mètres) et cession de la part de la Bourgeoisie de Saint-Jean à la Commune d’Ayer de la parcelle de Viouc au-dessus de Villa (480 mètres). Echange fait d’un commun accord et sans montant à verser à l’une au l’autre des parties concernées.

« Fin du chapitre pour la vigne de Viouc »

***Séance du 25 novembre 1971***

Achat d’un nouveau pressoir pour la cave de Villa à Sierre pour le prix de CHF 300.-- \*840.--.

***Assemblée extraordinaire du 28 octobre 1972***

Pour la vigne au Table, les prix de défoncement ont été soumis par l’entreprise Victor et Armand Zwissig de Sierre et le travail leur a été adjugé. Monsieur Bonnard, Président, propose la mise en chantier d’un mur à la vigne au Table afin de gagner les terrains incultes au bout de la parcelle et parer aux racines et mauvaises herbes de s’introduire dans le vignoble. L’assemblée donne approbation, le coût de l’ouvrage serait de CHF 8’000.-- \*21'000.-- environ.

La baraque de la vigne aux Tables sera maintenue et son lieu sera changé pour gagner du terrain.

***Séances année 1973***

Décision d’emprunter CHF 40'000.-- \*96'000.-- pour financement de divers travaux dont :

* La construction du mur de soutènement à la vigne des Tables
* Le défoncement de la vigne des Tables

Concernant la vigne des Tables, la Commune de Venthône exige la reconstruction du chemin au-dessus du mur de la vigne bourgeoisiale d’une largeur d’1 mètre environ et le reboisement du talus par des acacias afin d’éviter que ce dernier se dégrade.

***Séances année 1975***

Fixation de la journée officielle pour la vigne au samedi **22.03.1975** à la vigne d’Erde à Noës, proposition faite par le président d’une journée gratuite pour échalasser et planter, la Bourgeoisie payerait les 09h00 et le dîner.

Une offre a été formulée au propriétaire voisin de la vigne d’Erde à Noës pour le prix de CHF 35.-- le m2 \*72.--, ce dernier étant vendeur.

La décision fut prise de ne pas acheter cette vigne, car le prix fixé de CHF 50.-- \*103. -- a été jugé trop élevé.

***Séances année 1976***

Adjudication des travaux des vignes au Table à MM. Massy Dominique et Zufferey Jean-Marc de Sierre.

Décision d’offrir quelques bouteilles de vin pour l’inauguration de l’Eglise de Vissoie le **02.12.1976**.

* Visite des vignes à Noës, et aux Tables.
* Décision de planter une ligne au fond de la vigne du Regrouillon.
* Pour le mur aux Corles : mandat est donné au Vice-Président et au Secrétaire ainsi qu’à Marin Solioz pour prise de contact auprès d’entreprises pouvant exécuter les travaux.
* Prévu aussi d’encaver plus de vin pour le vendre ensuite aux bourgeois, le prix sera fixé par l’administration.

***Séances année 1977***

Renouvellement du contrat de la vigne des Corles le **24.02.1977** en présence des métraux Massy Dominique et Zufferey Jean-Marc et de MM. Bernard Salamin et Laurent Savioz pour la Bourgeoisie.

Le transvasage des vins se trouvant à la cave de Villa a été effectué en date du 18 mars, par le caviste.

Fixation du prix des vins lors de réceptions extraordinaires à CHF 10.-- \*20.-- pour les spécialités et CHF 8.-- \*16.-- pour le Fendant .

Adjudication à Monsieur Romain Rion de la remise en état de la parcelle située au Nord de la vigne des Corles.

Décision de la mise en vente de la vigne du Regrouillon avec annonce dans le Bulletin Officiel, suite-à une demande présentée par un particulier.

***Assemblée du 28 janvier 1978***

Acceptation de la vente de la vigne du Regrouillon au prix de CHF 38.-- \*75.-- le m2.

« Fin du chapitre pour la vigne de Regrouillon ».

***Assemblée bourgeoisiale du 27 janvier 1979***

Nomination de deux aides-cavistes pour seconder le caviste Gustave Savioz :

* Pour les caves d’Anniviers : Albert Savioz
* Pour les caves de Sierre : Sylvain Massy

***Séances année 1980***

Prise de connaissance du protocole du **27.03.1980** concernant la route côté Nord de la vigne des Corles, un montant de CHF 10'000.-- \*18'000.-- est à disposition pour le projet.

***Assemblée du 28 janvier 1984***

Classement de la vigne d’Erde en zone viticole et non plus en zone à construire.

***Séances année 1984***

Afin de faciliter le transvasage du vin, la bourgeoisie se dotera d’une pompe électrique.

***Assemblée extraordinaire du 12 mai 1984***

Sur proposition du conseil, la vente de la vigne des Corles est décidée à l’unanimité.

« Fin du chapitre pour la vigne des Corles ».

***Séances année 1989***

La Bourgeoisie offrira le vin d’honneur lors du festival des fifres et tambours à St-Jean en 1990. Ainsi que le vin pour l’apéro de la Fête patronale de Mayoux et au 70 ème anniversaire du Ski- Club Mayoux.

La réfection des tonneaux se monte à CHF 3'100.-- \*4'290.--.

Décompte des vendanges : 9'124 kg pour 4’600 m2, répartis en Fendant, Rhin et Malvoisie.

***Séances années 1993***

Nomination du métral : Philippe Savioz de Pierre.

Décision d’offrir le vin d’apéro le **07.09.1993** pour le 125e anniversaire de l’arrivée du train à Sierre.

« Arrêtez de calculer … le train est arrivé en 1868 à Sierre »

***Assemblée du 25 janvier 1997***

Production de la vigne d’Erde : 9'130 kg tout en qualité AOC dont 1'000 kg pour les besoins propres de la Bourgeoisie, merci à Philippe Savioz, métral pour son excellent travail.

***Durant l’année 2000***

Nomination du métral, M. Jean-Pierre Monnet, toujours en activité aujourd’hui.

***Durant l’assemblée des Rogations du 27 janvier 2001***

Un point réjouissant est le dépôt pour protection, par l’Etat du Valais, de l’appellation « **Vin du glacier** » qui serait réservée aux bourgeoisies d’Anniviers. Le dossier est en cours et il serait vraiment très souhaitable qu’il puisse aboutir ce qui nous mettrait à l’abri de l’utilisation de ce nom par un commerce de vin.

***Rogations du 26 janvier 2002***

Une parcelle de vigne de 213 m2, attenante à la nôtre et appartenant à l’hoirie Devanthéry, a été acquise pour le montant de Fr. 6'000.--, soit Fr. 28.15 le m2.

Afin d’améliorer la délimitation de notre vigne à Erde il serait encore judicieux d’acquérir une parcelle d’environ 500 m2 appartenant à M. Serge Heymoz. Le Conseil a contacté ce dernier qui s’est déclaré prêt à céder cette vigne mais à la condition d’acheter également quelques petites parcelles qui se trouvent en dehors de notre périmètre et qui sont en très mauvais état.

Pour la bonne forme, Le Président demande de ratifier l’achat de la parcelle de 213 m2 pour le prix de Fr. 6’000.-- ainsi que de donner compétence au Conseil pour les négociations avec M. Heymoz s’il donne son accord pour la parcelle citée ci-dessus. L’assemblée accepte à la majorité ces 2 ratifications.

Le Conseil propose également le ré-encépagement d’environ 1'000 m2 de vigne, soit la partie qui se trouve au-dessus du passage près de la maison de vigne. Il s’agit donc d’enlever environ 1'000 m2 de Chasselas et planter 200 m2 de Rèze qui nous sera utile pour le vin du glacier et 800 m2 de Cornalin ou Humagne. Ce ré-encépagement pourrait avoir lieu après la récolte 2002. Cette proposition est, elle aussi, acceptée à l’unanimité.

***Rogations du 21 janvier 2003***

Notre ancien Président, M. René Zufferey, nous donne un compte rendu sur l’étude qu’il a effectuée sur les channes. On compte actuellement 654 channes dans les caves bourgeoisiales du Val d’Anniviers dont 150 à St-Jean. On trouve la plus ancienne à Chandolin, datant de 1631. Chez nous, la première date de 1817.

***Rogations du 31 janvier 2004***

Avant de passer à l’ordre du jour, Marin Solioz propose de désigner un nouveau boutiller chargé de s’occuper particulièrement de la table des invités. Pour cela, il propose de nommer Michel Savioz de Pinsec. L’assemblée accepte cette proposition.

Le droit de superficie pour la source de la bourgeoisie au-dessus de notre vigne à Erde a été dûment enregistré au Registre Foncier.

Le défoncement prévu a été fait à notre entière satisfaction. Dorénavant nous avons 1’250 m2 de Cornalin, 304 m2 de Rèze, 1’255 m2 de Fendant, 600 m2 de Rhin, 420 m2 d’Ermitage et 760 m2 de Malvoisie, soit au total 4’589 m2 de vigne. Le produit total de la récolte 2002 a été de Fr.15'500.-- environ. Notre caviste, Philippe Savioz, nous donne une statistique des vins encavés par la bourgeoisie de 1994 à 2003. La moyenne annuelle s’élève à 620 litres par année. 2003 sera un excellent millésime. En effet, un Johannisberg doux a été spécialement conçu pour l’apéritif de la Fête romande des fifres et tambours qui aura lieu du 11 au 13 juin à St-Jean.

***Rogations du 26 janvier 2008***

Un merci particulier est à adresser à nos 2 nouveaux clavandiers, Gilbert Savioz et Jean-Daniel Savioz, pour leur disponibilité. Merci également à notre caviste, Philippe Savioz, pour sa collaboration et pour tout le travail fourni dans nos caves. Grâce à son talent, nous pouvons offrir à nos hôtes d’excellents crus.

Le produit total des récoltes livrées chez Provins en 2007, s’est élevé à Fr. 14'080.--.

À la suite des dégâts produit par le gel en 2005, 600 m2 de Chasselas ont été réencépagés l’année dernière. Dès que nous aurons notre première récolte, nous procéderons au ré encépagement des 600 m2 restants.

***Rogations du 30 janvier 2010***

Christian Rion, Président, nous fait part des joies de nos hôtes de boire un verre de Glacier dans de véritables caves Anniviardes. Il remercie Gilbert et Jeannot pour leur disponibilité pour les ouvertures de caves et Philippe notre caviste qui nous concocte d’excellent nectar.

Selon Jean-Pierre Monnet, l’état de nos vignes est satisfaisant, voire bon.

Mais pour le début 2010, le solde de la vigne de Fendant (env. 600 m) doit être défoncé, son rendement n’est plus adéquat.

Produits encavés dans nos caves en 2009

Philippe Savioz se dit satisfait des vins encavés et se réjouit de les partager lors de notre passage à la cave :

* Malvoisie 100L
* Rhin 100L
* Fendant 100L
* Rèze 250L
* **Au total 550L**

**Pour terminer**

Les années suivantes se sont suivies, au gré de la météo et des aléas de la nature.

Et le tableau suivant vous montrera l’évolution du prix du raisin au kilo et des récoltes.

La journée de corvée à la vigne, vers la mi-mars en principe, est une journée de travail, soit, mais surtout une journée conviviale, de partage entre les générations, un bon repas et des fins de journée souvent… mémorables. C’est ce genre de journée qui donne envie de continuer à s’identifier à notre Bourgeoisie et participer à sa vie, comme d’être là aujourd’hui.

A ce jour, voici les personnes qui contribuent à la production des vins, au bon fonctionnement des caves, à la distribution des nectars, et à qui va toute notre gratitude :

Notre métral : Jean-Pierre Monnet

Le caviste et clavandier (détenteur des clés) : Jean-Daniel Savioz

*\*valeurs de nos jours en CHF*

**Pour la Commission Patrimoine de la Bourgeoisie de St-Jean – Sonia Savioz**

*Présentation lors des rogations du 28.01.2023*